

**REPONSE DE M. LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE
A LA QUESTION DEPOSEE PAR M. PETR'ANTONE TOMASI
AU NOM DU GROUPE CORSICA LIBERA**

OBJET : PULITICA PER U SVILUPPU DI A MUNTAGNA – STRATEGIA D'AIUTU FINANZIARIU.

Debut en Corse

Quelques mots pour rappeler le calendrier et le dispositif actuel. Le 24 février accès aux responsabilités, fin 2015 priorités immédiates données à la montagne et à l'intérieur, travail pour rattraper le retard accumulé, présentation du Schéma d'aménagement et de développement du massif Corse le 24 février 2017 adopté à l'unanimité. Octobre 2017 adoption du premier règlement des aides pour permettre une mise en œuvre rapide et les premières affectations de crédits au comité de massifs dès le mois de novembre 2017.

13 millions d'euros ont d'ores et déjà programmés ou engagés avec notamment un certain nombre d'études GEMAPIC cofinancées, la rénovation de deux refuges du GR, le financement en partie des réseaux de chaleur, la rénovation d'estives et de bergeries et l'adoption de la convention qui va permettre le financement du renforcement de l'extension des réseaux d'électrification dans l'intérieur, donc d'ores et déjà un acquis positif.

Je rappelle les modalités de financement du comité de massif. Il y a d'une part les économies que nous avons réalisées dans le cadre de la dotation de continuité territoriale, un périmètre sanctuarisé, environ 25 millions d'économies ces deux dernières années, et un tiers qui est affecté, environ 8 millions par an à la mise en œuvre du schéma montagne et des co-financements au titre des programmes CPER, PEI, FEADER. Dernier mot, le prochain comité technique du développement de massifs se réunira vous le savez puisque vous êtes un participant assidu le 9 novembre prochain à Biguglia et seront examinés une dizaine de projets pour un montant de 2,5 millions d'euros et crédits comité de massif.

Concernant votre première question, la révision du règlement des aides a vocation à être corrélée avec le règlement définitif de soutien aux territoires. Donc c'est un travail là encore transversal qui est mené notamment par plusieurs conseillers exécutifs mais à titre principal par Jean Biancucci avec l'administration concernée qui fait un travail remarquable dans ce domaine.

Nous avons vocation à articuler ces deux règlements et également le règlement du SADPM avec les futurs contrats de territoires, puisque la logique que nous voulons porter, c'est bien sûr une logique structurante de territorialisation et obtenir des effets leviers et des financements, notamment des financements du comité de massif.

Deuxièmement. Le PPI oui, bien évidemment, est à construire comme dans les autres domaines d'intervention structurants. Il sera aussi fonction du degré de maturité des projets portés par les tiers puisque souvent ce sont les communes ou les communautés de communes voire les porteurs de projets privés et les associations qui sont co-financées par le comité de massif. Mais cela n'empêche nullement d'agir et de programmer d'ores et déjà les actions structurantes.

Je vous propose que nous fassions une nouvelle réunion de travail Conseil exécutif/Assemblée de Corse, sur ce point. Je m'engage à ce que les dispositifs opérationnels que nous avons d'ores et déjà identifiés dans le schéma d'aménagement de la montagne, soient présentés au plus tard avant la fin du 1^{er} trimestre 2019 notamment dans le cadre du vote du prochain BP.

Un dernier mot en m'adressant à Josepha Giacometti, le règlement d'aides propre à la mise en œuvre de la politique culturelle et éducative en montagne est en cours d'élaboration, en concertation entre la conseillère exécutive en charge notamment du patrimoine et de la culture et le comité de massif.